

# Déclaration de principes d'égalité

## *Préambule*

En décembre 2006, le gouvernement du Québec rendait publique sa politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Cette politique comprend six orientations et dix-huit objectifs qui tiennent compte de l'ensemble des préoccupations dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'adhésion et la participation du plus grand nombre de partenaires possible sont identifiées dans la politique comme un facteur-clé de l'atteinte de l'égalité de fait.

La présente Déclaration de principes d'égalité permet à nom de votre organisation d'affirmer sa volonté de contribuer à une société véritablement égalitaire et inclusive. Elle conjugue les efforts de toutes les personnes en place dans les instances décisionnelles et elle convie celles-ci à participer à des actions concrètes pour atteindre l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans la MRC, les conditions de vie sont les suivantes :

Ici on met en évidence les caractéristiques les plus évidentes des conditions de vie des femmes. On peut y retrouver différentes données statistiques sur l'emploi, la démographie, la scolarité, le statut, les revenus, etc. <sup>(1)</sup>

Ces quelques faits démontrent qu'il faut agir pour assurer aux femmes de notre MRC une place et une prise en compte de leurs réalités et besoins, afin d'arriver à une véritable égalité de fait entre les femmes et les hommes.

## *Principes*

nom de votre organisation affirme que l'égalité entre les femmes et les hommes est un facteur fondamental du développement économique, social et culturel de votre organisation, territoire.

(1) Pour avoir accès à ces statistiques, consultez le document « *Observatoire de la condition féminine du Centre-du-Québec* », Recueil de données ventilées selon le sexe. Sortie prévue mai 2010, sur le site Web : [www.femmescentreduquebec.qc.ca](http://www.femmescentreduquebec.qc.ca)

nom de votre organisation encourage la participation des femmes au développement de son territoire. Elle contribue par ses actions à favoriser cette participation dans une perspective plus large de démocratisation et d'égalité.

nom de votre organisation reconnaît l'expertise développée par les femmes de son territoire et s'engage à la mettre à profit dans le développement de celui-ci.

nom de votre organisation assure un développement égalitaire permettant un accès égal pour les femmes et pour les hommes aux services, aux ressources et aux sphères de décision.

### ***Engagements***

nom de votre organisation s'engage à atteindre les objectifs suivants :

1. Intégrer la Déclaration de principes dans ses processus de concertation, consultation et décision, de même que dans les projets et dans la planification de ses actions.
2. Permettre la participation pleine et entière des femmes aux instances décisionnelles de l'organisme et de ses représentations.
3. Tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes dans l'offre de services offerts par notre organisation.
4. Rendre concrète la Déclaration par l'élaboration de mesures à intégrer au plan d'action de l'organisme.

### ***Conclusion***

Cette *Déclaration de principes d'égalité* réaffirme la volonté de nom de votre organisation à mettre tous les efforts pour atteindre l'égalité de fait entre les femmes et les hommes sur notre territoire. Nous nous engageons à rendre tangible cette volonté par l'implantation de mesures concrètes permettant ainsi une juste et pleine participation des femmes au développement de notre territoire pour une région égalitaire.